

PABLO
PICASSO



**ALLOCATION DES PFMP POUR
LES LYCEENS
PROFESSIONNELS
2025-2026**



ALLOCATION DES PFMP POUR LES LYCEENS PROFESSIONNELS

Depuis la rentrée 2023, toutes les périodes de formation en milieu professionnel des lycéens professionnels font l'objet d'une allocation attribuée par l'État.

L'allocation est versée par l'ASP (Agence de Services et de Paiement) organisme d'État indépendant des établissements scolaire.

➤ Certificat d'aptitude professionnelle

Parcours de formation	Niveau de formation	Forfait journalier	Montant annuel maximum	Nombre de semaines de PFMP correspondant au montant annuel maximum*
CAP en 2 ans	1 ^{ère} année de CAP	10 €	350 €	7
	2 ^{ème} année de CAP	15 €	525 €	7

➤ Baccalauréat professionnel

Niveau de formation	Forfait journalier	Montant annuel maximum	Nombre de semaines de PFMP correspondant au montant annuel maximum *
2 ^{nde} professionnelle	10 €	300 €	6
1 ^{ère} professionnelle	15 €	600 €	8
Terminale professionnelle	20 €	800 €	8

* 22 semaines de PFMP sur l'ensemble du cycle. Les plafonds en euros par année du cycle correspondent au nombre de semaines maximum de PFMP par année du cycle précisées dans l'annexe de l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel.

✍ Si l'élève est mineur, le responsable légal doit **remplir l'autorisation du représentant légal accompagnée du Relevé d'Identité Bancaire du compte choisi ainsi qu'une copie de la pièce prouvant le lien de parenté entre le responsable légal et l'élève mineur (livret de famille ou certificat de naissance).**

✍ Si l'élève est majeur, il doit **remplir l'attestation de remise du relevé d'identité bancaire accompagnée impérativement de son Relevé d'Identité Bancaire (RIB) personnel.**

✍ Une attention particulière est à apporter sur les élèves devenant majeurs en cours d'année scolaire. Il faut impérativement que ce soit leur RIB personnel qui soit donné à l'inscription.

Le formulaire et les documents nécessaires demandés doivent être impérativement remis au moment de l'inscription ou de la réinscription.

Information importante - le versement de l'allocation ne pourra avoir lieu que si les conditions suivantes sont respectées :

- Signature de la convention par l'ensemble des parties (toute journée de PFMP réalisée en dehors de cette condition ne pourra être comptabilisée et donc rémunérée)
- Retour de l'attestation de stage qui valide le nombre exact de journées de stage vraiment réalisées (toute journée d'absence même justifiée sera décomptée)
- Dépôt du formulaire (mineur ou majeur) avec les pièces justificatives demandées



Autorisation du représentant légal

Les versements de l'allocation se feront sur le compte de l'élève mineur sur autorisation de son représentant légal ou bien sur le compte de ce dernier.

Année scolaire **2025-2026**

Je soussigné (e) (Nom, prénom) : _____

Représentant légal de l'élève mineur :

(Nom, prénoms) _____

Né(e) le _____ à _____

Inscrit au lycée **PABLO PICASSO – 64 AVENUE GEORGES POMPIDOU – 24000 PÉRIGUEUX**

En classe de (niveau, diplôme, spécialité) _____

Autorise ce(tte) dernier(e) à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.

Conformément à l'arrêté N° 2023-765 du 11 août 2023 et à l'arrêté 11 août 2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, je confirme mon choix que cette allocation soit versée sur :

- Le compte bancaire courant de (Nom, prénoms de l'élève) en tant que bénéficiaire direct de l'aide (joindre RIB)
- Mon compte bancaire en tant que représentant légal (joindre RIB)

Cette autorisation doit être accompagnée d'une copie de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal et l'élève mineur ci-dessus mentionné (livret de famille, ...).

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend

Nom, prénoms de l'élève : _____

sont exactes ;

- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours. **Attention, si votre enfant devient majeur dans le courant de cette année scolaire, vous devez impérativement mettre son RIB.**

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Fait à _____, Le __ / __ / ____

Signature :



Attestation remise de RIB élève majeur

Année scolaire **2025-2026**

Je soussigné (e) :

Né(e) le :

Inscrit(e) au **LP PABLO PICASSO – 64 AVENUE GEORGES POMPIDOU – 24000 PÉRIGUEUX**

En classe de :

Conformément à l'arrêté du 11/08/2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, atteste avoir remis mon relevé d'identité bancaire afin que cette allocation soit versée sur mon compte bancaire.

Par conséquent :

- Je certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont je dépends sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire s'engage à en informer l'établissement et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle attestation doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Fait à _____, Le __ / __ / ____

Signature :